

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 29 septembre 2021
18h30 Tourniole de Bletterans

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Jean Camus, Christine Petitjean, Maxime Mathis, Richard Brusa, Tantely Brun, Delphine Vuillermoz, Nicolas Jacquier.

Excusés : Chantal Perreaut, Caroline Médigue, Dominique Méan, Jérôme Lamonica.

1. Validation du compte rendu de la séance du 31 août 2021.

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

2. Compte rendu des commissions communales.

- **Copil du forum des opportunités du 13 septembre** : il a été fait un point sur la mise en place technique, importance d'assurer une diffusion à grande échelle, voir par le biais de la radio. Le salon de l'habitat sur Lons se tient le même jour.
- **Commission animation du 22 septembre** : une pièce de théâtre sera jouée début décembre, et élaboration d'un planning prévisionnel des manifestations pour 2022 à croiser avec les associations, et CCBHS.
- **Présentation du diagnostic de vidéoprotection du 23 septembre** : présentation par le référent sureté M. Malaizé. Il a donné pour chaque point vidéo, une analyse précise avec plusieurs propositions. Il lui a été demandé d'ajouter à son étude les lieux suivants : espace de mémoire, et grande rue en enfilade. Il faudrait également consulter la CCBHS pour équiper la plaine de jeux. Un point sera fait lors d'une prochaine commission avant de lancer la consultation des entreprises.
- **Commission cadre de vie du 27 septembre** : réflexion sur l'embellissement de la grande rue pendant la saison hivernale. Il est prévu l'aménagement des bacs par Aurélien, l'installation d'illuminations de Noël sur la place pour habiller le fond de la mairie.
- **Point travaux** : pose des pavés semaine 41 et 42 pour le square Simonin, et pose de l'éclairage public dès que possible afin d'ouvrir ensuite le parking.
- **Commission des bois du 11 septembre** : l'affouage se fera à LARNAUD cette année.

3. Compte rendu des commissions intercommunales

Le sujet n'a pas été abordé, un point sera fait lors du prochain conseil municipal d'octobre.

4. Validation du bureau d'études pour le projet les Toupes

Clémence JARTIER présente l'analyse des offres pour le projet des Toupes.

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que le 25 février 2021, il a été décidé au travers d'une délibération de prescrire l'étude préalable à la création d'un éco quartier dans le secteur des Toupes et la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation du PLU pour le secteur 1AU des Toupes à BLETTERANS.

Ainsi, conformément au code des marchés publics, une consultation a été lancée avec une date limite de réception des offres fixée au 27 août 2021 à 11h00.

2 réponses sont parvenues en mairie :

- Candidat n°1 : Groupement dont le mandataire est SCOP SARL Atelier du triangle 71 000 MACON
- Candidat n°2 : Groupement dont le mandataire est URBICAND 21 000 DIJON

Après ouverture des plis, les offres furent analysées par les services du Pays Lédonien et la Commune et un classement établit suivant les critères de pondérations choisit par les élus (40% pour le prix et 60% pour la valeur technique).

Conformément à l'article 7 du règlement de consultation, les bureaux d'études ont été auditionnés le 16 septembre 2021. A l'issue de ces auditions, il a été proposé de retenir à l'unanimité l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle du groupement porté par URBICAND basé 71 rue Chabot Charny à DIJON.

L'offre de ce dernier en groupement avec Oxalis Scop SA et Cosinus, pour un montant de 56 500 € HT se décompose comme suit :

- 44 900.00 € HT pour la tranche ferme
- 4 700.00 € HT pour la tranche optionnelle 1
- 6 900.00 € HT pour la tranche optionnelle 2

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal, d'attribuer le marché suscité au groupement porté par URBICAND. Il est précisé que M. le Maire prendra un arrêté.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, décide de confier l'étude préalable à la création d'un éco quartier dans le secteur des Toupes et la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation du PLU pour le secteur 1AU des Toupes à BLETTERANS au groupement de bureaux d'études dont le mandataire est URBICAND pour un montant de 56 500 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de la procédure, les crédits étant inscrits au budget.

Monsieur le Maire va solliciter de l'état l'attribution d'une dotation financière destinée au financement de l'étude.

Le Maire explique que la commune possède une bonne partie des parcelles sur l'emprise du projet mais qu'il sera nécessaire de contacter quelques propriétaires fonciers. Récemment, il a rencontré un investisseur Maison CT qui a projet sur une parcelle de construction de 4 maisons individuelles dans le secteur des Toupes : il serait possible avec l'accord de l'investisseur de créer une voie douce longeant cette parcelle. Il serait alors nécessaire de prévoir un PC valant division. La commune s'assurera de la compatibilité du projet avec le dossier des Toupes.

5. Validation du jeu d'enfants vers le parking des Carmes des travaux et installation

Le Maire explique que la collectivité a décidé d'aménager un espace public dédié aux enfants de 1 à 6 ans à proximité du parking des Carmes, de l'habitat du cœur ancien, et très proche de l'école maternelle.

Ce nouvel espace a déjà été valorisé par l'installation d'une cabane à livres en rénovant une cabane de jardin existante, et l'installation d'une table pique-nique. L'emplacement quasi en cœur de bourg, à proximité de l'habitat central, des nombreux commerces, et proche de l'école maternelle semble se prêter parfaitement à l'accueil de cet espace ludique et de détente. Il est notamment directement connecté à la grande rue par le biais notamment du passage des Carmes qui ouvre sur l'axe de circulation principal.

La commune complète cet aménagement par l'installation de bancs en bois, et de pots de fleurs, afin de permettre aux passants, aux parents qui accompagnent leurs enfants de profiter d'un cadre agréable.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de lancer une opération d'aménagement d'un espace de jeux sur le site des Carmes.

Au vu des devis obtenus, le plan de financement proposé s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes			
Prestations par l'entreprise	6 188.00 €	Département du Jura	DST relance	3 749.75 €	25 %
Mobilier urbain – jeu papillon	8 232.00 €	Etat	DETR	6 749.55 €	45 %
Installation panneau d'information	579.00 €	Commune	Autofinancement	4 499.70 €	30 %
TOTAL	14 999.00€	TOTAL		14 999.00 €	100,00 %

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et à l'unanimité des voix, approuve l'opération présentée, et valide le plan de financement prévisionnel et les modalités de financement exposées ci-dessus.

La commune sollicite le financement de l'état au titre de la DETR à hauteur de 45% du montant des dépenses HT, et le financement du Conseil Départemental du JURA au titre de la DST à hauteur de 25 % du montant des dépenses HT.

6. Validation des esquisses- aménagement de l'impasse des Carmes

Le maire présente les esquisses proposées par le bureau d'études en charge de la mission de maîtrise d'œuvre Les Carnets Verts sur l'aménagement de l'impasse des Carmes.

La commune souhaite valoriser et aménager le passage des Carmes en supprimant les points noirs visuels, l'embellissement du porche et des murs en conservant le caractère patrimonial des pavés au sol, et en végétalisant ponctuellement ce secteur. Cette végétalisation devra permettre une « mise en retrait » des passants vis-à-vis des logements en rez-de-chaussée donnant sur le passage.

Il sera proposé également un trompe l'œil sur le mur vers la cabane à livres.

Le conseil municipal à l'unanimité valide les esquisses présentées par le bureau d'études.

7. Aménagement du commerce 69 rue Louis le Grand

L'architecte LADOUY Georges en charge de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du commerce 69 rue Louis le Grand a terminé l'état des lieux et le diagnostic. Il a rencontré directement sur place Mme Violette ODILE, future locataire, pour un échange sur le programme et les besoins, en vue de cet aménagement.

La commune a défini le programme suivant au vu des futurs travaux :

- mise aux normes électrique.
- mode de chauffage - à préciser.
- réseaux humides – à vérifier
- sanitaires et point d'eau
- changement de la vitrine
- finitions intérieures murs blancs, sols fonctionnels et assurer le degré coupe-feu réglementaire par rapport aux logements de l'étage.
- possibilités de créer un accès indépendant au logement donnant sur rue.

Une réunion de travail sera organisée le 7 octobre pour discuter de tous les points ci-dessus, et afin de valider un projet en vue d'une finalisation pour l'échéance du 20 octobre 2021.

8. Révision annuelle des tarifs des locations communales

Comme chaque année, la commune fixe le montant des loyers des terres agricoles (propriétés communales) en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence.

Les conventions de location annuelle de terres étant échues et non résiliées pour Messieurs Éric BRETIN, Émile CARMANTRANT, Nicolas ECOIFFIER et Jean-Michel CHATOT, Monsieur le Maire soumet de les renouveler pour une période d'un an du 30 novembre 2020 au 29 novembre 2021.

Le conseil valide l'application d'une hausse de +0.55 % de l'indice soit une hausse de + 0.36 €/ha ; les locations sont ainsi recalculées.

Les tarifs sont ainsi fixés :

- * pour M. Éric BRETIN le tarif sera de 183.81 €,
- * pour M. Émile CARMANTRANT le tarif sera de 215.92 €
- * pour M. Nicolas ECOIFFIER le tarif sera de 306.09 €
- * pour M. Jean-Michel CHATOT, le tarif sera de 150.25 €.

Le Maire est autorisé à mandater ces recettes de loyer et à signer les avenants à intervenir pour la période du 30 novembre 2020 au 29 novembre 2021.

9. Travaux et vente de bois

Sur proposition de l'ONF, les parcelles 1r, 7ar, 11af, 21af, 29ar, seront proposées en ventes de gré à gré et en futaies affouagères ; pour l'affouage 2021-2022, les parcelles concernées sont les 1r, 11af, 21af, et 32aj.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve l'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

Le maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette affaire.

10. Mise à disposition d'agents techniques à la CCBHS

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les interventions du personnel technique de la commune de Bletterans au profit de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille font l'objet de remboursements par la CCBHS tant en ce qui concerne les heures d'agents que concernant l'utilisation du matériel.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal valide le détail des interventions afférents aux années 2019, 2020 et partiellement à l'année 2021 (de janvier à septembre), à savoir, respectivement, pour un montant de 1652,58 € pour 2019 soit 62,58 heures, pour un montant de 624,20 € pour 2020 soit 29,50 heures et 905,70 € pour la période de janvier à septembre 2021 soit 43,68 heures ; d'où un total de 3.182.48 €.

Encore, après en avoir discuté, le Conseil municipal entérine la liste et le coût horaire des moyens matériels et techniques de la commune de Bletterans utilisés pour le compte de la Communauté de communes Bresse Haute Seille. Le Conseil municipal valide ainsi les montants dus par la CCBHS de 263.38 € pour 2019, de 76.00 € pour 2020, et de 486.50 € pour la période de janvier à septembre 2021 d'où un total de 825.88 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal, approuve les modalités de calcul et les montants dus par la Communauté de communes Bresse Haute Seille pour l'utilisation des moyens humains et techniques de la commune de Bletterans à hauteur de 4008.36 €.

11. Recrutement d'un DGS

Le Maire demande à Julien DAMELET, le futur DGS de la commune de se présenter à l'ensemble du conseil. Il demande aux conseillers de se présenter individuellement. Sa prise de poste s'effectuera à compter du 7 octobre. Il rencontrera les agents et les élus individuellement.

12. Désignation des membres à la création du CCAS

Par délibération du 31 août 2021, le conseil municipal a fixé le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à quatre membres en son sein et quatre membres nommés par le Maire, pour la durée du mandat municipal.

Vu la délibération n°D2021-53 du conseil municipal du 31 août 2021 portant sur la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération du conseil municipal du 31 août 2021 relative à la composition du conseil d'administration du CCAS, Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 4 membres en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Mesdames Christine PETITJEAN, Tantely BRUN, et Messieurs Jean CAMUS et Claude PIERREL sont élus, à l'unanimité, membres élus du CCAS.

Sont également nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sur proposition du monde associatif et des professionnels sociaux pour la durée du mandat du conseil municipal à compter de ce jour :

Madame Ghislaine PRUDENT, en qualité de représentante de l'ADMR, Madame Maryline BERGER, en qualité de représentante du Foyer Logements et de l'EHPAD de Bletterans, Monsieur Pierre ROY, en qualité de représentant du Club Jeanne BLANC et Madame Jeannine STOHR, en qualité de représentante de la CROIX ROUGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la liste des 4 membres élus, et 4 membres du monde associatif et professionnels sociaux.

13. Point budgétaire du 3^{ème} trimestre 2021

Claude PIERREL présente le point budgétaire du 3^{ème} trimestre 2021 ainsi que la situation de trésorerie compte tenu de l'avancement des travaux.

Globalement, la commune a un excédent de dépenses de fonctionnement de 19 486 €, et un déficit de recettes de fonctionnement de 31 895 €.

On termine le troisième trimestre avec un léger déséquilibre non significatif de 12 409 € entre le budget au trimestre et la réalisation pour cette même période. Ce chiffre est identique au second trimestre 2021.

Le maire remercie Claude PIERREL et Jean CAMUS pour cette présentation qui traduit la bonne gestion des comptes.

Le maire propose de rédiger des lettres de remerciements à nos principaux partenaires financiers qui ont répondu favorablement aux demandes de subventions et qui ont par voie de conséquence soutenu les projets de Bletterans.

14. Vente de biens communaux – terrasses bois

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Louis XIV le Grand et de la place de la Mairie, la commune a installé des modules terrasses aux restaurateurs et commerçants qui en avaient fait la demande.

Il reste certains modules non installés, le maire propose de les vendre au prix de 100 € l'unité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide la vente de module bois terrasses au prix de 100 € l'unité.

Un titre de recette sera émis à l'encontre de chaque acheteur.

15. Information – délibération modificative

DM 1 – Budget général communal : afin de régler l'avance SIDEC pour l'opération d'éclairage public – place du Colombier, il est nécessaire de prévoir des crédits dans la section investissement dépenses.

Le compte 238 du chapitre 23 est doté de + 151 000 € prélevés sur le compte 2152 du chapitre 21.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité des voix.

DM2 – Budget panneaux photovoltaïques : suite à la modification du tarif pour la refacturation de la vente d'électricité à EDF SOLAIRE pour la période du 26/09/2019 au 25/09/2020, il est nécessaire d'annuler le titre de l'exercice 2020 d'un montant de 2 435 €.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité des voix.

16. Questions diverses.

- Les permis de construire SCI Bords de Seille et SCI du Colombier pour la nouvelle maison de santé sont validés.
- Maxime MATHIS signale des problèmes lors des travaux du Vivarium : nettoyage du matériel, et l'eau est rejetée dans l'assainissement, stationnements gênants. Il y a nécessité de demander le déplacement d'Antoine ASVP.
- Intervention de Delphine VUILLERMOZ concernant les écoles de Bletterans : vétusté des locaux, la mise aux normes, problème de sécurité, et surtout le bien-être des enfants. Il est important de mener une vraie réflexion si on veut faire venir des familles. Le Maire indique qu'une fois le rapport d'inspection reçu, il faudra engager une réflexion dans une commission.
- Information : les médecins vont se répartir sur les 2 lieux entre Bletterans et Lons le Saunier.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 20 octobre 2021 à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Nicolas Jacquier,